

*Direction du personnel
et des services*

Décision du 8 janvier 1999 modifiant la décision du 8 septembre 1997 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU9910004S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du tourisme ;

Vu la décision du 8 septembre 1997 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de représentant suppléant de l'administration au titre des services déconcentrés : M. Leblanc (Gilles), chef du service de la navigation de la Seine, en remplacement de M. Chenevez (Bernard).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,
Pour le ministre et par
délégation :
Le directeur du personnel
et des services,
P. Chantereau*